

## LE FANTASQUE.

QUEBEC, LE 12 AOUT, 1841.

On répand malicieusement, colonniquement, insidieusement que L'ASSOCIATION DES NOTAIRES, DU DISTRICT DE QUEBEC s'est formée pour veiller à ce que les aspirants à la profession du notariat soient plus convenablement qualifiés que par le passé. On assure, par exemple, de la manière la plus effrontée, qu'ils veulent exiger chez les candidats une connaissance raisonnable de la langue française; afin que les actes, et documents qui devront sortir de leur cerveau par le tuyau de leur plume, n'exposent point, comme on l'a vu trop souvent, par une construction vicieuse, et obscure les parties qui y seront concernées à recourir à un tribunal pour avoir une interprétation correcte de leurs intentions et à se voir plomer par les avocats en conséquence des gaucheries de la plume du notaire. Cette sévérité serait fort louable; mais nous ne croyons pas que l'Association des Notaires oserait interpellé à ce sujet un ou jeune prétendant; car un mince écolier pourrait répondre, à ses examinateurs d'une manière toute évangélique: « Ils voient la paille dans l'œil du voisin, mais n'aperçoivent pas la poudre qui est dans le leur; ils se révoltent à mon solécisme et n'aperçoivent pas seulement les barbarismes de leur secrétaire. » Et par manière de preuve il leur citerait l'annonce, signée JOS. LAURIN, secrétaire, publiée dans les journaux au nom de l'Association: « Il leur ferait remarquer cette phrase: *Résolu* Qu'il paraît convenable de faire quelques changements à la constitution de l'Association; *et il fut nommé etc.* Il leur montrerait aussi cet autre paragraphe où il est dit gracieusement: « En conséquence les membres de l'Association et les notaires de ce district qui desirent *en devenir membres*; etc. » Cela vaut dire strictement: « les notaires qui desirent devenir membres *des membres*. » Un bambin d'élève aurait écrit: Les membres de l'association et ceux des notaires qui desirent le devenir sont priés etc. » mais un homme qui a composé un alphabet et nombre d'autres ouvrages français; peut bien se permettre quelques licences pour lesquelles on donnerait le fouet à un petit enfant.

A l'avenir quand l'Association questionnera un étudiant sur sa langue il pourra répondre sans se déconcerter, et sans présomption: « Je suis aussi savant que votre secrétaire. » Cela ne vaudra pas dire beaucoup, mais en toute conscience cela devra dire assez.

## QUE FAIT NOTRE PARLEMENT?

Que fait notre parlement? voilà la question que nous adressent tous ceux que nous avons le plaisir de rencontrer mais à laquelle nous ne pouvons répondre ordinairement que par un mystérieux soulèvement d'épaules. Par ce mouvement gymnastique nous ne voulons nullement exprimer un sentiment de mépris; encore moins de dégoût; Dieu nous en préserve. Nous prétendons simplement mimer notre profonde ignorance. En effet que fait notre Parlement? A l'exception de l'occupation agréable dont nous avons parlé le correspondant de la Gazette de Québec nous ignorons de la manière la plus complète à quoi nos membres peu-